

1. LE PARDON DANS LA BIBLE

L'Ancien Testament

3 Catégories importantes: Alliance, péché, pardon (cf. la liturgie du Yom Kippour en Lv 16)

A partir de là, matière pour une catéchèse du sacrement :

- a) Le lien entre amour de Dieu et amour du prochain : pourquoi la faute contre le prochain est-elle faute contre Dieu et contre la communauté ?
- b) Les prêtres et grands-prêtres de l'ancienne Alliance, ou : quel est notre médiateur ?
- c) La démarche de pardon part toujours de l'initiative de Dieu, ou : pourquoi confesser son péché va toujours de pair avec confesser la miséricorde de Dieu ?

Le Nouveau Testament

I. Réflexions générales

L'initiative de Dieu

Par le Christ le grand-prêtre (qui intercède) et la victime (qui nous rachète par son sang) auprès du Père.

La réponse des hommes

Au cœur de l'Evangile: *Convertissez-vous et croyez à la Bonne Nouvelle* (Mc 1,15)

La mission des disciples . . . envoyés relayer l'appel du Christ

- pour annoncer *la rémission des péchés* (Ac 2,38; 5,31; 10,43; 13,38; 26,18).
- selon les termes de Paul: *Dieu nous a réconciliés avec lui par le Christ et nous a confié le ministère de la réconciliation* (2 Co 5,18).
- à toutes les nations, selon la mission donnée par le Ressuscité (Lc 24,46s.; Mt 28,19s. et:

II. Trois textes de référence

Jn 20,21-23:

- S'agit-il de la rémission des péchés par le baptême ou après le baptême (ou les deux) ?
- Est-ce un pouvoir accordé, à travers les disciples, à l'ensemble de la communauté des fidèles ou aux Apôtres (et aux ministres ordonnés) ?
- Le sacrement de pénitence, dont la pratique s'est précisée au cours d'une longue évolution, trouve-t-il ici son fondement scripturaire ?

Mt 18,18 et Mt 16,18:

- *Lier et délier* peut avoir les 2 sens suivants qui ne s'excluent pas :
 - imposer ou enlever une obligation
 - exclure ou admettre quelqu'un dans la communauté des fidèles (sens qui prévaut ici)
- A qui est attribué ce pouvoir ? La communauté ou les Apôtres et après eux les ministres ordonnés ? Les deux ne s'excluent pas, mais l'acte de lier et de délier relève en fin de compte d'un ministère plus spécifique d'autorité, c'est-à-dire d'un ministère ordonné.

Le modèle d'une réconciliation en église : Mt 18,15-20

- Une démarche qui demande du temps
- Une rencontre personnelle et une démarche communautaire
- Tant que le pécheur ne se convertit pas : une exclusion qui reste thérapeutique
- Une démarche accompagnée de la prière de la communauté (vv. 19s.; cf. 1 Jn 5,16-17a; Jc 5,14-16; Ac 8,24)

III. Péchés graves et péchés quotidiens

1) Des péchés graves qui requièrent le pouvoir de lier :

- de Pierre à l'égard d'Ananie et Saphire (Ac 5,1-11) ou à l'égard de Simon le magicien (Ac 8,18-24)
- de Paul aussi, qui intervient pour des péchés graves et publics; alors une sanction communautaire intervient, qui *lie* (cf. 1 Co 5,1-5; 6,1-8; etc.), dont le but n'est jamais l'exclusion définitive si le repentir est manifesté publiquement . . .

Quels sont les péchés graves ?

- On s'appuiera plus tard sur le texte occidental d'Ac 15,20 pour rattacher les péchés graves nécessitant le pouvoir de lier, et respectivement le recours à la pénitence canonique, à trois catégories : l'idolâtrie (et donc l'apostasie), l'adultère et le meurtre.

2) Certains péchés graves sont-ils irrémissibles ?

Oui, selon certains textes intransigeants qui assimilent l'apostasie au *péché contre l'Esprit* (cf. Mt 12,31s. // Lc 12,10) :

- He 6,4-8
- 1 Jn 5,16 (*péché qui conduit à la mort* et *péché qui ne conduit pas à la mort*)

3) Les péchés quotidiens:

Ils ne blessent pas profondément la relation à Dieu ni la relation à la communauté, leur rémission s'obtient par divers moyens, tels la prière, la pardon du prochain demandé par le Pater, la conversion du prochain (cf. Jc 5,19s.), etc.

Conclusion

Le sacrement a-t-il été institué par le Christ ? Oui, mais . . .

Ce qui est incontestable: les disciples ont reçu du Christ le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême et en ont fait usage comme l'attestent e. a. les interventions de Pierre et de Paul citées plus haut, et indirectement l'exemple du Christ :

. . . Les pécheurs qu'accueillait Jésus, la pécheresse à ses pieds chez Simon le pharisien, la femme adultère, Zachée, appartiennent tous au peuple juif. Ils avaient été circoncis [sic!], ils connaissaient la Loi, ils confessaient le vrai Dieu. Le pardon ne les introduisait pas dans un autre monde, il les réintégrait dans la foi de leurs pères. Ces exemples ne renvoyaient pas au baptême; ils appelaient au contraire à courir chercher les brebis perdues, à accueillir les pécheurs repentants. Si ces épisodes occupent une telle place dans les évangiles, sans être appelés par le baptême, c'est peut-être le signe que le pardon pouvait être dans l'Eglise une réalité connue.

(J. Guillet, *CahEv* 57 (1986) 55)

Divers indices, confirmés par les témoignages postérieurs, établissent ce que les paroles de Jésus n'explicitent pas :

- le ministère du pardon est confié à l'Eglise, assemblée des fidèles présidée par les Apôtres (puis ceux qui ont part à leur ministère apostolique).
- ce ministère s'exerce à travers la prière d'intercession de l'Eglise, il a donc une dimension liturgique.

Ce qui est ouvert: diverses questions ne trouveront que plus tard une réponse :

- La façon dont s'articulent le service de l'assemblée des fidèles et celui des ministres ordonnés.
- L'évaluation des péchés et des mesures à prendre envers les pécheurs : on observe un certain pluralisme qui va durer.
- Les gestes et les paroles par lesquels l'Eglise signifie au pécheur le pardon.

à l'égard de fidèles qui ont commis des fautes graves,

- Le Christ donne l'exemple de sa vie ; un répertoire de gestes, de paroles, de démarches de pardon et de guérison dans lequel l'Eglise puisera pour signifier le pardon qu'elle accorde de la part du Christ / de Dieu . . .

-

Notons

- le caractère public de l'apostasie : certes l'essentiel se passe dans le secret des cœurs, mais si cela éclate visiblement en dehors, l'Eglise doit prendre position, de sorte que : *A péché public procédure publique* . . .
- Les péchés graves sont ceux par action, et en parole (apostasie), pas tant ceux par omission et en pensée !
- L'existence de ces textes intransigeants est à pondérer par d'autres. En tous les cas, une étude attentive constate un certain pluralisme . . . dans le Nouveau Testament et ensuite . . . dans l'appréciation des péchés . . .

La dimension ecclésiale de la réconciliation

La réconciliation avec Dieu ∞ réconciliation avec l'Eglise

L'Eglise comme telle a le pouvoir de lier et de délier

La communauté accompagne et aide le pécheur

dans l'appel à la conversion et dans la prière

Le pardon est signifié par l'accueil, la réintégration dans la communauté (eucharistique), comme telle

- sans que soient requis des gestes ou des paroles précises
- le non-accueil ne préjuge cependant pas du jugement de Dieu ...